



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE NATIONAL CAPITAL COMMISSION

ADDENDA À LA SOUMISSION

CONTRAT DE SERVICES D'ENTRETIEN DU PONT TOURNANT HOG'S BACK

Appel d'offres no. MA064

Le 20 mars 2023

ADDENDA NO. 4

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appel d'offres et des documents relatifs au contrat

- Q1. Nous proposons d'ajouter une ligne à la proposition pour une installation permanente d'accès à distance du site.
- Le montant de cette proposition comprendrait tous les coûts associés à tous les travaux sur site connus nécessaires à cette fin, la programmation, le matériel, les logiciels et la formation du client à ce système.
 - Le montant exclut les coûts liés à l'installation de la connexion Internet sur le site, les coûts du fournisseur d'accès à Internet. Nous proposons de prendre en charge ce travail avec les majorations prévues dans l'appel d'offres dans la section relative aux "travaux effectués par des sous-traitants". Le service serait enregistré au nom du client et tous les frais d'abonnement mensuels seraient couverts par ce dernier. L'utilisateur final aurait également un accès à distance et recevrait une formation à cet effet lors de l'installation initiale, ainsi qu'une fois par an, conformément aux exigences annuelles du document d'appel d'offres.

Veillez confirmer si cela peut/va être ajouté en tant qu'item officiel dans le formulaire de prix de l'appel d'offres afin que tous les groupes soumettent des propositions.

- R1. L'ajout de l'accès à distance ne doit pas faire partie de l'appel d'offres et peut être traité comme un ordre de modification lorsque les besoins sont mieux définis. Un système temporaire d'accès à distance a été installé l'année dernière par l'intermédiaire d'un tiers. La question du transfert ou du partage du système n'a pas encore été abordée.

Tous les autres termes et conditions demeurent les mêmes.

Micheline Al-Koutsi
Agente principale de contrats
Services de l'approvisionnement
Direction des services généraux